

DEC122460DR20

Décision portant nomination d'un régisseur. Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB)
UMS 3538

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 112575DAJ en date du 22 novembre 2011 portant nomination de Mr Pierre DAUCHEZ aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur

Vu la décision n° 112584DAJ en date du 22 novembre 2011 donnant délégation de signature à Mr Pierre DAUCHEZ délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 attribuant, aux délégués régionaux, la qualité d'ordonnateurs secondaires du budget de l'établissement ;

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 ;

Vu l'article 18, et l'article 166 (régies de recettes), du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu le décret n° 2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologique ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC122459DR20 du 14 septembre 2012 portant création d'une régie de recettes au Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB) UMS 3538 ;



Délégation Côte d'Azur

Les Lucioles 1
250 Rue Albert Einstein
06560 Valbonne

DECIDE :

Article 1^{er} :

Mr Daniel BOYER est nommé régisseur de la régie de recettes instituée par la décision DEC122459DR20 du 14 septembre 2012.

Article 2 :

Le cautionnement de Mr Daniel BOYER n'est pas exigé.

Fait à Valbonne, le 14 septembre 2012

Vu, Murielle BUSBY
Agent Comptable Secondaire

Pour le Président et par délégation
Le délégué régional,
Pierre DAUCHEZ